



Horizon

Lettre de l'inspection arts plastiques

« Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit. »

Déclaration des Droits de l'Homme, 1948, article 19

Mesdames et messieurs les professeurs d'arts plastiques,

en lien avec la journée de la Laïcité à l'École de la République du 9 décembre et de la journée des Droits de l'Homme du 10 décembre, vous trouverez des ressources sur le site du Ministère de l'Éducation Nationale :

- éducation aux droits de l'Homme et du citoyen :

<https://eduscol.education.fr/1781/education-aux-droits-de-l-homme-et-du-citoyen>

- journée de la laïcité et les Valeurs de la République :

<https://eduscol.education.fr/1622/journee-de-la-laicite-l-ecole-de-la-republique>

J'attire votre attention sur les ressources publiées sur le site de la pédagogie de l'académie de Nancy-Metz :

<https://pedagogie.ac-nancy-metz.fr/laicite-valeurs/>

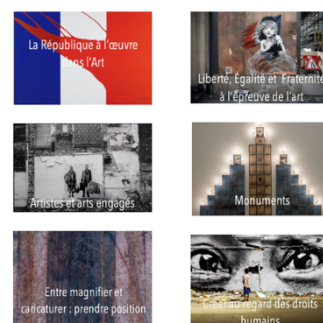
Et plus particulièrement sur la ressource relative aux Valeurs de la République dans les enseignements artistiques :

<https://view.genial.ly/5fbb73cea5becd0d004837df>

Le dossier en arts plastiques « Éduquer aux Valeurs par les valeurs » est également accessible sur le site académique disciplinaire :

<http://www4.ac-nancy-metz.fr/arts-plastiques/wp/valeurs-de-la-republique/>

Avec toute ma considération,



Marie ROUSSEAU
Inspectrice d'Académie – Inspectrice Pédagogique Régionale
ARTS PLASTIQUES